

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

02/06/2025

Nombre de conseillers**en exercice : 15****Présents : 14****Absents : 0****Absents avec procuration : 1****Votants : 15****Pour : 15****Contre : 0****Abstention : 0**

Délibération du Conseil
Municipal

D.C.M : N° 6-4

**Objet : Prix de vente du
repas servi à la cantine
scolaire**

L'an deux mille vingt-cinq et le douze juin à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur SANS Christian**, Maire.

Présents : Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absent excusé :**M. AMOUROUX (Procuration à M. SANS)****Madame AGUILA Cyrielle a été élue secrétaire.****Ouverture de la séance à 19h30**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'historique de la fourniture des repas à la cantine scolaire :

Années /rentrée	Fournisseurs	Prix d'achat	Prix de vente aux familles	Prix de vente aux adultes	Augmentations
2013 - 2020	Les Genévriers de Saint-Martory	3.10 € + pain	2.95 €	4.00 €	Pas d'augmentation pendant 7 années
2021 - 2022	Lugaran de Gourdan Polignan	4.10 €	3.30 €	4.00 €	Augmentation de 11.9 % due au changement de prestataire
2023 - 2024	Retraite Occitane de Saint-Martory	3.75 €	3.30 €	4.00 € / 4.75 €	Pas d'augmentation
2025	Retraite Occitane de Saint-Martory	4.75 €	3.90 €	5.00 €	Augmentation importante de 18.2 % après 3 années

Monsieur le Maire ajoute que :

- les Genévriers avaient un tarif bas mais la qualité s'est progressivement dégradée au fil des années pour devenir mauvaise et inacceptable à la fin ;
- avec Lugaran, très bonne qualité la première année, mais tarif élevé et ensuite une deuxième année désastreuse et inacceptable ;

- avec Retraite Occitane, depuis 2023, une bonne qualité, un tarif pas mais un prix « trop bas », pour continuer et donc une augmentation de 1 € par repas a été demandée par le prestataire.

Monsieur le Maire propose qu'à la rentrée 2025, le prix de vente du repas soit porté à 3.90 €, soit une augmentation de 0.95 € en 12 ans et donc en pourcentage 2.6 % en moyenne par an, et le prix de vente du repas Adulte soit fixé à 5.00 €

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

- de fixer le prix de vente du repas Enfant servi à la cantine scolaire à 3.90 € (prix de vente aux familles) ;
- de fixer le prix de vente du repas Adulte servi à la cantine scolaire à 5.00 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Affiché le 17 juin 2025

Pour extrait conforme

En Mairie, le 13 juin 2025

Le Maire,

Christian SANS

